

## Questions au Feuilleton

[Traduction]

## LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

**M. Jim Jepson (London-Est):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, ce matin, une pétition signée par de nombreux Canadiens, venant de diverses régions de l'Ontario, qui prient instamment le gouvernement du Canada de faire adopter une loi sévère pour protéger la vie des foetus. Cette pétition porte le numéro 332.

J'ai une deuxième pétition dont les signataires exhortent eux aussi le gouvernement à légiférer pour protéger la vie des foetus. Encore une fois, les pétitionnaires viennent de villes des quatre coins de l'Ontario, notamment de Kitchener, de Brantford, de Windsor et d'Ottawa.

Enfin, j'ai une troisième pétition portant sur le même sujet. Je suis heureux de les déposer aujourd'hui. Merci beaucoup.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque)

**M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions nos 334, 341 et 348.

[Texte]

## LES SUBVENTIONS OU LES PRÊTS ACCORDÉS DANS LE GRAND TORONTO

Question n° 334—**M. Redway:**

Depuis le 4 septembre 1984, le ministère du Conseil du Trésor a-t-il accordé des subventions ou des prêts à des particuliers ou à des sociétés, à des organismes non gouvernementaux ou à des administrations municipales du Toronto métropolitain et, dans l'affirmative, auxquels et dans chaque cas, de combien et pour quelle raison?

**L'hon. Pat Carney (présidente du Conseil du Trésor):** En ce qui concerne le Secrétariat du Conseil du Trésor, des subventions annuelles ont été accordées à l'Institut d'administration publique du Canada: 150 000 \$ pour l'exercice 1985-1986, 150 000 \$ pour l'exercice 1986-1987, 150 000 \$ pour l'exercice 1987-1988.

Ces subventions ont pour but d'offrir un appui financier à l'institut dont l'objectif principal est de promouvoir l'intérêt public auprès des membres des administrations fédérales, provinciales et municipales au Canada et au sein des universités et des collèges canadiens. Cet objectif se rapporte directement à celui du programme du Conseil du Trésor en vertu duquel on tente d'améliorer les rouages de l'appareil gouvernemental et le rendement de l'administration publique.

## LES SUSPENSIONS DE LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES DANS LE GRAND TORONTO

Question n° 341—**M. Nunziata:**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1987, y a-t-il eu des suspensions de libérations conditionnelles dans la région métropolitaine de Toronto et, dans l'affirmative, combien et, dans chaque cas, a) quel centre résidentiel communautaire était en cause, b) l'affaire est-elle sortie de la compétence de la Commission nationale des libérations conditionnelles?

**L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada):** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1987, il y a eu 972 suspensions de libérations conditionnelles dans la région métropolitaine de Toronto. Dans 665 cas, l'infracteur impliqué ne résidait pas dans un centre résidentiel communautaire.

a) Centres résidentiels communautaires (CRC) en cause

Elizabeth Fry	15
Archibald Centre	50
Toronto House	14
My Brother's Place	4
North Beaches	11
Montgomery Centre	36
St. Leonard's Peel	9
St. Leonard's Crossroads	14
Exodus Link	41
Greenwood House	25
Clancy House	24
<b>Total des suspensions/CRC</b>	<b>243</b>

Centres correctionnels communautaires (CCC) en cause

Keele	64
<b>Total des suspensions/CCC</b>	<b>64</b>

b) Huit (8) de ces suspensions de libérations conditionnelles sont sorties de la compétence de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

## LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

Question n° 348—**M. Penner:**

1. Quels sont, pour a) le président, b) chacun des deux vice-présidents, c) chacun des dix membres du personnel à temps plein du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord (i) les salaires, émoluments ou honoraires payés (ii) les sommes allouées pour les frais (iii) les autres conditions attachées à ces charges ou emplois?

2. Les montants de la partie (ii) s'ajoutent-ils à ceux de la partie (i)?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** 1. et 2. Tel qu'annoncé par le ministre des Finances dans son communiqué de presse du 29 avril 1988, le groupe de travail sera constitué d'un personnel de 10 employés à temps-plein et disposera d'un budget de fonctionnement global de 2,8 millions de dollars. Le groupe de travail se verra chargé de remettre un rapport final au plus tard le 31 octobre 1989.

Le commissaire principal recevra des émoluments dans une fourchette comparable à celle pour sous-ministres adjoints. Les traitements des commissaires adjoints seront déterminés dans un même ordre de grandeur. Des indemnités leur seront aussi versées pour des frais de séjour conformément aux directives du Conseil du Trésor.

Quant au traitement du personnel, celui-ci est fixé en conformité avec les directives de la Commission de la fonction publique et il est fonction de leurs connaissances, de leur compétence et de leur expérience dans leur sphère de responsabilité.